
EVALUATION : LA FRANCE S'ORGANISE

La querelle autour de la notion de juste valeur en comptabilité a servi de révélateur au besoin d'harmonisation au plan mondial des méthodes d'évaluation des actifs et passifs, quelles qu'en soient la nature et les bonnes pratiques suivies par les experts en évaluation. C'est le rôle que s'est fixé l'International Valuation Standards Council dont le Board of Trustees est présidé par Michel Prada.

A l'initiative de l'AMF, une concertation s'est engagée fin 2009 avec les professionnels de la place de Paris concernés pour que l'expertise et les bonnes pratiques françaises puissent être représentées à l'IVSC d'où elles étaient absentes. Cette concertation a conduit à la création de la Fédération Française des Experts en Evaluation (FFEE) qui a été présentée à la presse le 14 décembre 2010 et dont la candidature à l'IVSC a été acceptée en octobre dernier.

Quatre organisations constituent pour le moment la FFEE :

- l'AFREXIM (Association française des sociétés d'expertise immobilière)
- l'APEI (Association professionnelle des experts indépendants)
- l'IFEI (Institut français de l'expertise immobilière)
- la SFEV (Société française des évaluateurs).

Le premier conseil d'administration, présidé par M. Dominique Ledouble (APEI) est composé également de MM. Daniel Beaumont (SFEV), Denis François (Afrexim) et Stephane Imowicz (IFEI).

Les principaux objectifs à court terme de la FFEE sont :

- de réunir les institutions qui, par leur activité, ont vocation naturelle à être représentées au sein de la FFEE et de susciter la création de groupements dans les secteurs où ils manquent encore (instruments financiers par exemple) ;
- de faire connaître et promouvoir les normes de l'IVSC. A cet égard un colloque sera organisé sur ce thème fin janvier 2011 ;
- de participer aux débats publics qui touchent à l'évaluation. La FFEE répondra dans ce cadre à l'exposé sondage de l'IASB sur les contrats de location.

Pour Dominique Ledouble, " la création de la FFEE est importante en ce qu'elle rassemble des praticiens dont les organisations n'avaient jusqu'ici que des contacts occasionnels. C'est une avancée vers une véritable inter-professionnalité".

Pour Jean-Pierre Jouyet, Président de l'Autorité des marchés financiers : « Veiller à la qualité de l'information comptable et financière et à la lisibilité du prospectus fait partie des missions clés du régulateur. Dans le cadre de son plan stratégique, l'AMF avait indiqué qu'elle appuierait toute initiative ayant pour objet d'assurer une meilleure représentation de la voix française à l'étranger en ce domaine, d'homogénéiser les pratiques en matière d'évaluation et de favoriser l'éthique professionnelle. La création de la FFEE participe de cette ambition et je salue donc cette initiative opportune car tout ce qui est fait pour fiabiliser l'information des sociétés cotées contribue également au climat de confiance dont les marchés ont besoin. »

Michel Prada a ajouté : « Je me réjouis de la création de la FFEE et de son adhésion à l'IVSC. Il est, en effet, important que la Profession française des évaluateurs participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de standards internationaux et de règles de conduite qui contribuent à la crédibilité et à la comparabilité des évaluations. Comme l'ont souligné les membres du G20, la crise financière nous a rappelé que la robustesse de l'évaluation des actifs de toute nature est une composante indispensable du bon fonctionnement du marché. La nouvelle stratégie de l'IVSC, où sont engagés Patrick Gounelle, vice-Président du Board de Trustees, et Jean-Florent Rérolle, Président du Professional Board, vise précisément à rénover les standards et à améliorer la pratique de l'évaluation, contribuant ainsi, en collaboration avec les autres organisations internationales concernées, au rétablissement de la confiance des acteurs du marché ».